Extrait du Portail de la Liturgie Catholique

http://www.liturgiecatholique.fr

Note sur la confirmation des adultes

- Thèmes - Liturgie - Liturgie et Sacrements - Célébration des sacrements - Confirmation - Pour approfondir -

Date de mise en ligne : lundi 3 septembre 2007

Portail de la Liturgie Catholique

On connaît les insistances du concile au sujet des sacrements de l'initiation. « Les trois sacrements de l'initiation chrétienne s'enchaînent pour conduire à leur parfaite stature les fidèles qui "exercent pour leur part, dans l'Église et dans le monde, la mission qui est celle de tout le peuple chrétien" » (1). La révision du rituel de la confirmation a été demandée par le Concile, puis entreprise, « pour manifester plus clairement le lien intime de ce sacrement avec toute l'initiation chrétienne » (2).

Et si le rituel du baptême des enfants en âge de scolarité prévoit la « possibilité » pour le prêtre de confirmer ceux-ci sitôt après leur baptême (n 90 et 118) et requiert « toujours » leur participation à l'eucharistie ce même jour (n 90 et 123), c'est afin « de rendre manifeste que les trois sacrements du baptême, de la confirmation et de l'eucharistie sont les sacrements d'une unique initiation chrétienne, et non les sacrements d'étapes psychologiques » (90).

Cela vaut a fortiori pour les adultes, comme le montre le rituel qui leur est propre : celui de 1974 déclare que l'« on fait normalement l'imposition des mains et la chrismation de la confirmation immédiatement après le baptême », sauf « pour de sérieuses raisons pastorales » (n 6.07) ; le rituel révisé de 1997, au n 176 (= RR 34), est plus ferme encore : « Selon l'usage le plus ancien, toujours observé dans la liturgie romaine elle-même, un adulte ne sera pas baptisé sans recevoir la confirmation aussitôt après son baptême, sauf si de graves raisons s'y opposent ».

Une note précise : « Il est possible que, dans un cas particulier, l'Évêque (l'Ordinaire du lieu) juge qu'il y a des raisons vraiment sérieuses en ce sens. En pareil cas, on veillerait à ce que le lien avec le baptême soit manifesté, et le contexte pascal respecté ».

Louis-Marie Chauvet

Article extrait de la revue La Maison-Dieu, n211, 1997, p 55-64

Téléchargez gratuitement l'article complet (format PDF)

1. *Praenotanda des divers rituels du baptême, n 2, avec citation de Lumen gentium*, 31.

2. *Sacrosanctum concilium, 71. Paul VI a repris la même formule dans sa constitution apostolique Divinae consortium naturae sur le sacrement de la confirmation* (1971).

Copyright © Portail de la Liturgie Catholique